79134820

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

N° 21 - 15 juin 1979

## ARBRES FRUITIERS A NOYAU

### TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER -

Le vol de cet insecte est en recrudescence. Il convient d'assurer la protection des pousses, des plants de pépinière et celle des jeunes arbres en formation.

Sur arbres en production, dont la récolte aura lieu prochainement, il convient de tenir compte impérativement des délais d'emploi imposés à chaque produit.

- Peuvent être employés au plus tard 5 jours avant récolte :

dichlorvos (125 g. m.a./hl)

- Peuvent être employés au plus tard 7 jours avant récolte :

carbaryl (120 g. m.a./hl)
méthomyl ( 62,5 g. m.a./hl)
mévinphos ( 50 g. m.a./hl)

- Peuvent être employés au plus tard 15 jours avant récolte :

fénitrothion (50 g. m.a./hl)
méthidathion (40 g. m.a./hl)
parathion éthyl et méthyl (25 g. m.a./hl)
phosalone (60 g. m.a./hl)

### OIDIUM DU PECHER -

Le respect des délais d'emploi avant récolte, variables selon les spécialités, peut obliger à reporter la protection après la cueillette. Les risques d'extension de cette maladie sont importants, notamment sur nectariniers.

pyrazophos (Afugan), triforine (Saprol), bupirimate (Nimrod) chinométhionate (Morestan), soufres micronisés et mouillables ou en poudre peuvent assurer la protection des fruits.

Il convient d'être prudent dès que les températures atteignent ou dépassent 28 à 30° à l'ombre.

### ANTHRACNOSE DU CERISIER -

Les traitements contre cette maladie sont à effectuer dès la fin de la récolte, à l'aide d'un des produits suivants :

bénomyl (30 g. m.a./hl), dithianon (50 g.m.a./hl), doguadine (80 g. m.a./hl) , folpel (100 g.m.a./hl), manèbe (160 g.m.a./hl) , oxyquinoléate (50 g. m.a./hl), méthylthiophanate (70 g. m.a./hl).

Plusieurs applications sont nécessaires (au moins deux, à dix jours/ quinze jours d'intervalle).

P.1324

## ARBRES FRUITIERS A PEPINS

### CARPOCAPSE -

Le piégeage révèle un vol important de papillons, aussi nous croyons utile d'insister sur la nécessité de traiter contre ce ravageur, y compris sur Poiriers.

De nombreux produits sont homologués ou ont une autorisation provisoire de vente pour lutter contre cet insecte :

Azinphos éthyl et méthyl (40 g.m.a./hl)
carbaryl (75 g. m.a./hl)
décamétrine (0,75 g. m.a./hl)
dialiphos (75 g.m.a./hl)
diethion (100 g.m.a./hl)
diflubenzuron (10 g.m.a./hl)
diméthoate (50 g.m.a./hl)
fénitrothion (50 g.m.a./hl)
fenthion (50 g. m.a./hl)
formothion (50 g.m.a./hl)
malathion (75 g.m.a./hl)
méthidathion (30 g.m.a./hl)
parathion éthyl (25 g.m.a./hl)
parathion méthyl (30 g.m.a./hl)
perméthrine (4 g.m.a./hl)
phosalone (60 g.m.a./hl)
phosmet (50 g.m.a./hl)
phosphamidon (40 g.m.a./hl)

Le diflubenzuron (Dimilin) doit être utilisé dès réception de cet avis et avant le dépôt des oeufs. Cette exigence est compensée par une action sélective épargnant de nombreux auxiliaires.

### TAVELURES - OIDIUM -

Là où la protection n'a pas été suffisante, il convient de maintenir les traitements contre ces maladies.

Des problèmes de phytotoxicité consécutifs aux hautes températures étant à redouter dans la lutte contre l'Oïdium, il s'agit d'être réservé sur l'emploi des fongicides à utiliser. Le danger de brûlure peut être plus ou moins grand entre les très nombreuses spécialités soufrées. Il convient de se référer aux conseils écrits donnés par chaque Maison et de s'y tenir.

## OLIVIER

### TEIGNE -

Des attaques de Teigne sont constatées sur les organes floraux, actuellement en fin de floraison. La présence de psylles est fréquemment décelée. Cette dernière est repérable grâce aux petits amas floconneux blanc appelés "coton" confectionnés par les larves entre les boutons floraux.

Les produits conseillés sont à base de carbaryl, ou de diméthoate. Le Bacillus thurengiensis peut être utilisé.

### CYCLOCONIUM -

L'adjonction d'un fongicide cuprique à la dose de 250 g. de cuivre par hectolitre d'eau permettra de lutter contre l'extension de la maladie des taches.

.../...

# CULTURES LEGUMIERES

## ASPERGES

ROUILLE -

Renouveler le traitement déjà conseillé.

CHENILLES A FOURREAU -

La lutte contre ce ravageur doit être envisagée dans les aspergeraies de la zone littorale : Aigues-Mortes, Grau du Roi (30), dès que les premières attaques seront décelées. Dans les autres régions du Gard et de l'Hérault, on peut retarder l'application de quelques jours (autour du 25 juin).

Les produits préconisés sont les suivants :

- azinphos (40 g. m.a./hl)
- carbaryl (50 g. m.a./hl)
- diéthion (120 g. m.a./hl)
- fenthion (100 g. m.a./hl)
- lindane (75 g. m.a./hl)
- oléoparathion (45 g. m.a./hl)
- parathion (50 g. m.a./hl)
- phosalone (120 g. m.a./hl)

Les traitements doivent être renouvelés dans un intervalle de 10 à 12 jours avec carbaryl et de 8 jours avec tous les autres produits.

Pour être efficaces les pulvérisations doivent être très abondantes. Les préparations insecticides doivent littéralement couler le long des tiges et mouiller sur plusieurs centimètres de profondeur la terre en contact avec leur base.

CRIOCERES -

Pour combattre ces ravageurs après récolte, utiliser lindane ou parathion qu'il suffira d'ajouter, si nécessaire, à un fongicide destiné à prévenir l'implantation de la Rouille.

## MELONS

OIDIUM -

La protection contre l'oïdium doit être entreprise dès qu'on décèle les premières attaques. Les temps chauds et "lourds" sont favorables à une extension rapide de la maladie qui "couve",au départ , sur la face inférieure des feuilles.

Divers produits sont préconisés :

triforine, ditalimphos, bupirimate, pyrazophos, méthylthiophanate, bénomyl, chinométhionate, dinocap, fenarimol, imazalil, soufre, triadimefon.

La plupart ont un délai d'emploi très court avant récolte. S'assurer de leur emploi possible dans les serres et abris, prévu par les préconisations des Firmes. Il s'est avéré intéressant de changer d'une année à l'autre les matières actives mises à contribution.

ANTHRACNOSE, CLADOSPORIOSE -

Si une intervention se révélait nécessaire, utiliser l'un des produits suivants :

carbendazim (30 g.m.a./hl), bénomyl (30 g. m.a./hl), thiophanate méthyl (70 g. m.a./hl), manèbe (240 g.m.a./hl) mancozèbe (160 g.m.a./hl), dichlone (80 g. m.a./hl)

## POIREAU

**TEIGNE -**

Une activité accrue du ravageur a été décelée par piégeage. Pour limiter les conséquences de cette activité, effectuer, dès que possible, un traitement à l'aide d'un des produits suivants :

- azinphos (40 g.m.a./Hl)
- bacillus thuringiensis (selon dose commerciales)
- carbaryl (75 g. m.a./hl)
- chlorfenvinphos (40 g. m.a./hl)
- chlorpyriphos méthyl (45 g.m.a./hl)
- malathion (75 g. m.a./hl)
- methidathion (30 g. m.a./hl)
- parathion éthyl (25 g. m.a./hl)
- parathion méthyl (40 g. m.a./hl)
- phosalone (60 g. m.a./hl)
- tétrachlorvinphos (150 g. m.a./hl)

## TOUTES CULTURES

**ALEURODES -**

Des pullulations de ces ravageurs sont observées actuellement dans les cultures en plein air, notamment sur tomates. La lutte doit être conduite rationnellement par traitement des premiers foyers, soit dans les serres, soit sur les mauvaises herbes à proximité des serres et abris.

Effectuer le traitement en plein air à l'aide de :

- bioresmethrine
- pirimiphos méthyl

La décaméthrine vient d'obtenir une autorisation de vente contre les Aleurodes.

---

Les numéros 19 et 20 ont eu pour objet les traitements sur céréales cultivées dans l'Ouest de l'Aude et n'ont été adressés qu'aux abonnés du LAURAGAIS.

---

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 15 juin 1979

~~Tirage du xx mai 1979~~

1300 exemplaires

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER
Le Directeur : P.JOURNET - N° d'inscription PP. 53I AD

ANNEXE au BULLETIN STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

du LANGUEDOC-ROUSSILLON

---

## ENQUETE SUR LA NOUVELLE PRESENTATION DE PHYTOMA

La Société publiant la revue "PHYTOMA" a demandé au Service de la Protection des Végétaux, de procéder à une enquête auprès des abonnés aux bulletins d'avertissements agricoles recevant cette revue et de recueillir leur opinion à l'aide du bulletin ci-joint, à nous retourner avant le 25 juin. D'avance nous vous en remercions.

NOM : (facultatif)

ADRESSE (facultatif)

| | | |
|---|---|---|
| PHYTOMA vous intéresse-t'il ? | OUI | NON |
| Approuvez-vous la nouvelle présentation ? | OUI | NON |
| Approuves-vous le contenu des articles ? | OUI | NON |
| Si la revue PHYTOMA était payante vous abonneriez-vous ? | OUI | NON |

Rayez les mentions inutiles et réexpédiez à :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Bât V - Place Chaptal
Maison de l'Agriculture

34076 MONTPELLIER CEDEX

P326